



Obtenir une assistance juridique

Demander l'asile au Canada est un processus compliqué. Des erreurs graves sont facilement commises. Pour la demandeuse ou le demandeur, il est important de solliciter une assistance juridique.

Vous trouverez ici des renseignements susceptibles de vous aider si, selon le cas :

- vous n'avez pas les moyens de payer un avocat
- il vous faut de l'aide pour trouver un avocat
- vous voulez en apprendre plus sur les consultants en immigration

Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat :

Aide juridique Ontario

Si votre revenu est [faible](#), vous pourriez être admissible à une assistance par l'intermédiaire d'[Aide juridique Ontario](#).

Vous pouvez présenter une demande de [certificat d'aide juridique](#). Pour être admissible à un tel certificat, vous devez démontrer que vous n'avez pas les moyens de payer des services d'avocat. Les certificats d'aide juridique rémunèrent les avocats pour des services précis. Ils ne servent pas à payer des consultants ou des conseillers qui ne sont pas des avocats.

Le [Bureau du droit des réfugiés](#) réunit des avocats à l'emploi d'Aide juridique Ontario. Il peut représenter des demandeur(e)s d'asile qui sont admissibles à l'aide juridique.



Aide pour remplir la formule « Fondement de la demande d’asile »

À Aide juridique Ontario, une [Liste des pays](#) codée est utilisée lors de l’attribution des certificats d’aide juridique. Dans cette liste sont prévues deux catégories. Les demandeur(e)s venant de la plupart des pays de la « Catégorie 1 » obtiennent un certificat qui paiera, à un avocat, sept heures du temps au cours duquel il aide à remplir la formule « Fondement de la demande d’asile ». En ce qui a trait à certains pays de la Catégorie 1, l’admissibilité au certificat dépend entre autres du fondement de la demande.

Si vous venez d’un pays de la « Catégorie 2 », vous devrez répondre à certaines questions concernant votre demande. Pour obtenir un certificat, vous devrez démontrer que votre demande a des chances d’être accueillie.

Aide disponible au cours de l’audience relative à l’asile

Un certificat d’aide juridique peut payer les services de représentation rendus par un avocat dans le cadre de l’audience relative à l’asile. Vous êtes peut-être en mesure d’obtenir également un tel certificat.

Pour qu’Aide juridique Ontario délivre un certificat relatif à l’audience, il faut que les responsables de telles délivrances aient examiné votre formule « Fondement de la demande d’asile » dûment remplie et que, à leurs yeux, votre demande ait des chances d’être accueillie.

Aide disponible auprès de la Section d’appel des réfugiés

Vous pourriez être admissible à un certificat d’aide juridique payant pour les services d’assistance juridique reliés à un appel.

Si une décision de la [Section de la protection des réfugiés](#) rejette votre demande et que vous portez cette décision en appel, vous ne pouvez obtenir un certificat que si Aide juridique Ontario prête certaines chances de succès à votre appel.

Autres ressources

Une [clinique juridique communautaire](#) pourrait aussi être en mesure de vous donner des conseils juridiques ou de vous orienter vers une personne qui soit en mesure de vous donner de tels conseils. Les intervenants d'une clinique pourraient aussi vous informer de l'existence de certains services ou certaines prestations — notamment les services et les prestations d'aide sociale — ainsi que de la façon de les obtenir.

Dans la publication [Obtenir une assistance juridique : Un répertoire des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario](#), vous trouverez davantage d'information sur les cliniques.

Si vous voulez présenter une demande à la Cour fédérale, [Services juridiques pro bono de l'Ontario](#) pourrait être en mesure de vous aider. Si vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique, vous pouvez présenter une demande d'aide par le biais du [Federal Court Assistance Project](#) (projet de prestation d'aide en Cour fédérale) de cet organisme.

Trouver un avocat :

Au site d'Aide juridique Ontario, vous trouverez un [répertoire](#) des avocats qui acceptent les certificats d'aide juridique. Vous pouvez y chercher les noms et les coordonnées d'avocats exerçant dans le domaine de la protection des réfugié(e)s. Votre recherche peut s'effectuer en fonction de la localité et de la langue qui vous intéressent.

Si vous cherchez un avocat autorisé à pratiquer le droit en Ontario, vous pouvez aussi consulter le [répertoire des membres](#) du Barreau du Haut-Canada. Dans le [Répertoire des](#)



[spécialistes du Barreau du Haut-Canada, à la rubrique « Protection des réfugiés »](#), vous trouverez les noms de spécialistes du droit de la protection des réfugiés.

Information concernant les consultants en immigration :

Une autre possibilité s'offre à vous si vous avez affaire à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et que vous voulez être représenté(e) auprès de cet organisme : recourir aux services d'un consultant en immigration qui est agréé par le [Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada](#) ou d'un parajuriste qui détient un permis décerné par un barreau provincial.

Les renseignements de la présente fiche d'information sont à caractère général. Pour préciser votre propre situation, obtenez des conseils juridiques particuliers.

Pour obtenir plus d'information sur les demandes d'asile, visitez refugee.cleo.on.ca. Pour trouver d'autres renseignements juridiques, visitez le [site web de CLEO](#) et [Your Legal Rights](#).